

INTRODUCTION

L'ÉTAT CHINOIS EN ACTION*

Richard BALME

*Professeur à Science-Po Paris,
École des affaires internationales
et Centre d'études européennes*

La Chine est en train de changer la politique mondiale. Comprendre les formes de son gouvernement relève d'une impérieuse nécessité. Le 4^e plénum du comité central du Parti communiste chinois (PCC), réuni à Pékin fin octobre 2014, a consacré ses travaux à la promotion de l'État de droit. Le document issu de cette réunion indique qu'il s'agit « d'accélérer l'édification d'un système de gouvernance par la loi », en réponse aux dérives attestées de celui-ci : inégalités sociales, corruption, abus de pouvoir et dénis de justice. « L'injustice légale est fatale à l'équité sociale » précise le texte¹, qui prévoit notamment le renforcement du contrôle de légalité des actes administratifs et du contrôle de constitutionnalité exercé par l'Assemblée nationale populaire (ANP) ; l'élargissement de la participation publique dans la procédure législative ; une séparation accrue entre les tribunaux et les autorités locales ; l'expansion des services d'assistance juridique ; l'amélioration de la formation des professions judiciaires, particulièrement sur les plans politiques et idéologiques ; le développement de la formation à l'État de droit ; le renforcement du *leadership* du parti. Ces propositions cherchent à prévenir les interférences judiciaires qui minent la confiance populaire dans le Parti communiste. Elles prévoient également le transfert de la gestion financière des cours et la nomination des juges aux gouvernements provinciaux pour les préserver des influences locales, et vise à renforcer leur autonomie dans la prononciation des jugements. Depuis l'accession de Xi Jinping à la direction du PCC en 2012, le gouvernement a pris une série de mesures concernant les défaillances les plus flagrantes du système légal chinois. Les autorités judiciaires ont annulé un certain nombre de condamnations à la peine capitale ou à des emprisonnements de longue durée entachés d'erreurs de procédures manifestes. Le nombre d'exécutions de condamnés à mort, encore très élevés en termes absolus, a décliné de 20 % entre 2012 et 2013. Par ailleurs, en 2013, le gouvernement a aboli le système de rééducation par le travail.

* Ce numéro de la RFAP fait suite à une conférence conjointement organisée par l'ENA, l'Académie Chinoise de Gouvernance et la Société chinoise d'étude des réformes à Pékin en septembre 2013.

1. <http://chinacopyrightandmedia.wordpress.com/2014/10/23/official-central-committee-communicue-on-4th-plenium/>

Ces éléments méritent incontestablement d'être soulignés. Pourtant ils restent insuffisants pour rapprocher véritablement la Chine d'un État de droit au sens occidental du terme, même si le terme est approprié et revendiqué par les dirigeants chinois, et signifiant dans l'espace sémantique qui est le leur. Il s'agit dans leur esprit d'encadrer et de formaliser par la loi l'exercice du gouvernement, et de renforcer l'autorité et la légitimité de celui-ci. « L'État de droit socialiste doit soutenir la direction du Parti, et la direction du Parti doit s'appuyer sur l'État de droit socialiste » dit le texte. Ou encore « C'est seulement avec un gouvernement en conformité avec la loi, et avec la mise en œuvre de l'État de droit sous la direction du Parti que le peuple peut véritablement être maître chez lui ».

L'importance politique de la Chine, entendue ici comme la République populaire de Chine (RPC), dans le monde d'aujourd'hui et pour ses évolutions à venir, ne peut être ignorée. Avec 1.367 milliards d'habitants en 2014 elle est le pays le plus peuplé au monde, alors que son économie, avec un produit intérieur brut estimé par la Banque mondiale à 9 240 milliards de dollars en 2013, se classe en seconde position derrière celle des États-Unis d'Amérique, et représente près de 15 % de la production mondiale de richesse. Avec 7,9 milliards de tonnes de dioxyde de carbone en 2011, la Chine est également le premier émetteur mondial, avec des émissions en augmentation de 250 % depuis 1990, l'année qui sert de référence aux négociations climatiques internationales (International Energy Agency 2013). Les transformations intérieures du pays et son influence internationale croissante résultent de la politique de réforme et d'ouverture initiée par Deng Xiaoping en 1978 et poursuivie depuis, qui a permis un développement économique spectaculaire et l'instauration d'un nouveau régime, celui de la Chine post-maoïste. Premier des pays émergents, la dimension de son économie et la rapidité de sa croissance en font aussi une nouvelle puissance dont l'influence, en Asie-Pacifique et largement au-delà en Europe, en Afrique, ou au Moyen-Orient, se fait de plus en plus sentir.

Le pouvoir d'État présente à l'évidence en Chine des singularités très importantes. La RPC est le seul pays où la sortie de l'économie administrée et l'inscription dans la globalisation, emblématiquement marquée par son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, ne se soit pas accompagnée d'une rupture constitutionnelle avec le socialisme. C'est peut-être, comme nous le verrons dans ce numéro, parce que le marché et ses acteurs, tout comme la société, restent jusqu'ici très encadrés par l'administration et sous de fortes influences politiques. Mais c'est aussi sans doute parce qu'à la différence des ex-démocraties populaires européennes, l'ensemble des institutions se trouvaient très largement en déshérence à la fin du maoïsme, et que c'est à une construction conjointe du marché et de l'État à laquelle nous assistons depuis sous une forme inédite définie par le pouvoir comme un « socialisme de marché ». La Chine trace sa voie institutionnelle selon un cheminement original, dans la grammaire qui lui est propre, qu'on peut être tenté d'interpréter comme déterminée par sa culture. Pourtant l'histoire n'est pas écrite par avance, et les dynamiques du régime ne sont ni univoques, ni isolées, ni immunes des processus de changement social qu'on retrouve partout où le développement est à l'œuvre. Les mouvements sociaux de 1978, 1989, et d'octobre 2014 à Hong Kong sont là pour le rappeler. Le pouvoir chinois a jusqu'ici choisi d'éviter une véritable libéralisation politique, en réprimant sévèrement quand il le juge nécessaire ceux qui s'en font les hérauts. Parmi ceux-ci, mentionnons la lourde condamnation en 2009 de Lu Xiaobo le rédacteur de la Charte 08, Prix Nobel de la Paix en 2010, ou l'arrestation de l'avocat Pu Zhiqiang en mai 2014, ou encore celles de Xu Zhiyong, Cao Shunli, Gao Yu, issus du « nouveau mouvement citoyen », parmi tant d'autres intellectuels, journalistes, avocats, activistes, dont bon nombre sont contraints à l'exil. Cette répression s'est sensiblement accentuée ces dernières années, sous l'effet d'une polarisation entre le pouvoir

et la société, ou d'une partie de la société qui revendique sa liberté de critiquer. Cela n'interdit pas les hésitations, les contradictions et les évolutions dans les formes d'un gouvernement moins monolithique et moins sûr de ses intentions que ce qu'il ne donne à voir.

Ce numéro propose de les saisir par l'analyse de l'administration entendue comme l'instrument de l'exercice de l'autorité politique. Les réformes administratives sont à la fois l'outil sélectionné par le pouvoir pour réaliser ses objectifs politiques, et la résultante des nombreux compromis entre bureaucraties et groupes d'intérêt, entre héritage et anticipation, entre volontarisme et réalisme, qui mettent en forme l'action publique. C'est sous cet angle que nous les envisageons ici, comme un révélateur des intentions du *leadership* politique chinois, et des ajustements et arrangements dans leur mise en pratique qui définissent la sociologie de l'État chinois en action. La « question bureaucratique » entendue comme celle du statut de l'administration, de son mode d'organisation et de son rôle par rapport au pouvoir politique, nous le verrons, a été et reste au cœur des relations entre le Parti communiste chinois et l'État, et donc des transformations du régime.

Le *leadership* politique chinois s'exerce aujourd'hui dans des conditions sensiblement différentes de celles qui entouraient la fondation du nouveau régime par Deng Xiaoping dans les années 1980 (Godement 2013, Lampton 2014). En premier lieu, la direction du Parti et de l'État s'est dépersonnalisée, déprise du culte de la personnalité qui entourait le *leadership* de Deng Xiaoping, pour devenir plus collective et plus procédurale. Ceci n'empêche pas des formes de concurrence parfois exacerbée dans l'accès aux positions de pouvoir, comme les affaires Bo Xilai² et Zhou Yongkang³ illustrent clairement, mais le résultat de cette institutionnalisation est que les grandes orientations politiques sont, dans l'ensemble, élaborées de manière plus collégiale et plus consensuelle au sommet du parti.

En deuxième lieu, la modernisation chinoise a généré une société et un appareil de gouvernance beaucoup plus complexe et fragmenté socialement, territorialement et sectoriellement. Les autorités chinoises doivent donc transiger avec ce pluralisme composé d'intérêts plus actifs et plus diversifiés, et en gérer les contradictions et les conflits selon les « caractéristiques chinoises », c'est-à-dire en fait au sein des arcanes du parti et le plus souvent à l'abri du débat public, ou en gardant méticuleusement la maîtrise de celui-ci. Troisièmement, la croissance produisant ses effets, la société chinoise est aujourd'hui nettement plus riche, plus éduquée, et habitée de mouvements de libéralisation sociale et culturelle qui accompagnent l'urbanisation et la formation des classes moyennes ici comme ailleurs. La nouvelle société est aussi équipée de nouvelles technologies de

2. Bo Xilai a été ministre du commerce de 2004 à 2007 et secrétaire général du PCC de la municipalité de Chongqing entre 2007 et 2012, où il lança une vigoureuse campagne anti-corruption et des politiques sociales aux accents néo-maoïstes. Bo était considérée comme candidat probable au comité permanent du bureau politique lors du 18^e Congrès du PCC où se jouait la succession de Hu Jintao, et affichait de grandes ambitions. Sa fortune politique s'effondra brutalement à la suite de l'affaire Wang Lijun, le chef de la police de Chongqing et bras armé de Bo dans sa chasse anti-corruption, lorsque celui-ci se réfugia au consulat américain de Chengdu pour y demander l'asile. Bo fut démis de ses positions officielles, jugé et condamné le 22 septembre 2013 à la prison à vie.

3. Zhou Yongkang a été membre du comité permanent du 17^e bureau politique du PCC (le cercle très restreint qui gouverne le parti) et secrétaire de la commission centrale sur le droit et la politique entre 2007 et 2012, en charge de l'ensemble de l'appareil judiciaire, des forces de sécurité et de renseignement. Il a également été ministre de la sécurité publique de 2002 à 2007. Il a aussi dirigé la Compagnie Nationale des Pétroles de Chine (CNPC) entre 1996 et 1998 et réalisé les débuts de sa carrière dans le secteur pétrolier où il aurait amassé une fortune considérable. Zhou semble avoir protégé et soutenu Bo Xilai. Il s'est retiré lors du 18^e Congrès en novembre 2012. À la fin 2013 il a été placé sous une procédure d'investigation du Parti pour abus de pouvoir et corruption.

communication, infiniment mieux informée, et davantage capable d'autonomie et de jugement critique sur le mode de développement et de gouvernement auquel elle est soumise (Rocca 2010). L'imposant dispositif de contrôle géré par le Ministère de la sécurité publique, qui va de la gestion résidentielle à la surveillance des communications, s'est développé en réponse à ces tendances à la pluralisation et à la libéralisation de la société, pour assurer la « stabilité sociale ».

Enfin le gouvernement chinois opère dans un environnement où les dimensions internationales sont beaucoup plus affirmées que par le passé. La Chine, en s'ouvrant aux investissements étrangers, a accueilli de très nombreuses entreprises internationales et les ressortissants qui les accompagnent, entreprises dont l'activité est essentielle à son économie (Yang 2004, Chin 2007, Yu 2008) et qui sont soumises aux législations et aux régulations nationales. L'économie chinoise est aujourd'hui si fortement intégrée à l'économie mondiale que l'impact de sa politique intérieure est scrupuleusement analysé par les grandes organisations internationales et par tous les gouvernements étrangers. Pékin est aussi devenu depuis une dizaine d'années le centre de regroupement de la presse internationale en Asie orientale, supplantant Hong Kong ou Tokyo. À cela s'ajoute bien sûr la présence chinoise dans le monde à travers sa propre politique d'investissements, son engagement plus affirmé sur les questions de sécurité dans la région, et la pression internationale poussant la Chine à « assumer ses responsabilités » sur des enjeux comme la crise financière ou le changement climatique.

Il faut par ailleurs souligner que la « politique de réforme et d'ouverture » n'a pas résulté en une conversion de la Chine au capitalisme libéral, mais plutôt instauré une forme de capitalisme d'État sous le contrôle du PCC (Bergère 2013, Huchet et Schwoob dans ce numéro). Ceci se manifeste sur le plan des processus, puisque l'action publique en Chine reste scandée par une planification quinquennale, qui mobilise les ministères sectoriels, les provinces et les gouvernements locaux autour des objectifs de croissance et de modernisation. Le 12^e plan quinquennal (2011-2015), adopté en mars 2011, fixe les grandes orientations des initiatives économiques en mettant l'accent sur « la croissance de haute qualité ». Il souligne l'importance de l'urbanisation (particulièrement en direction des villes secondaires) et définit cinq objectifs principaux : (1) assurer une croissance stable, rapide et de meilleure qualité à caractère non inflationniste ; (2) restructurer l'économie intérieure et améliorer l'efficacité énergétique en réduisant les émissions de CO₂ de manière significative ; (3) mettre en œuvre le mouvement d'urbanisation en luttant contre la pauvreté ; (4) améliorer les services publics, y compris l'éducation, la protection sociale, la protection des droits individuels ; (5) poursuivre la réforme du système d'administration publique, en particulier la fiscalité, le système financier, l'efficacité de l'administration⁴.

Les politiques du gouvernement sont aussi naturellement déterminées par les renouvellements du leadership politique, sur lesquels le PCC a la haute main. En décembre 2012, le tout récemment nommé secrétaire général Xi Jinping formulait les idées-forces de sa mandature comme le « rêve chinois » (*zhongguo meng*), en évoquant en particulier le « nouveau de la nation chinoise ». Xi formula deux objectifs principaux à son action : d'une part, la construction d'une société dite « de petite prospérité » d'ici à 2021 ; d'autre part, le fait de devenir d'ici à 2049 – date du centenaire de la République populaire de Chine – un « pays socialiste modernisé, riche, fort, démocratique, civilisé et harmonieux ». Depuis son entrée en fonction à la tête de l'État en mars 2013, Xi Jinping a lancé

4. <http://www.ambafrance-cn.org/Premieres-indications-sur-le-12e-plan-quinquennal-chinois>.

une série de réformes politiques (la lutte contre la corruption des cadres, conduite par le Parti), économiques et sociétales (assouplissement de la politique de l'enfant unique et réforme du système du *hukou*⁵) et administratives. Après une succession d'imposantes réformes de structures (Wenhao et Dapeng, 2011, Xue et Zhong 2012), c'est à une politique de simplification administrative principalement orientée vers davantage d'efficacité du marché que s'attelle aujourd'hui le pouvoir chinois.

OBJECTIF ET STRUCTURE DU NUMÉRO THÉMATIQUE

De nombreux travaux ont été consacrés à l'administration publique et à la gouvernance de la RPC (Pye 1988, Lieberthal et Oksenberg 1988, Nigel et Mills 1993, Mills and Nagel 1993, Howell 2004, OECD 2005, Su, Walker et Xue 2013), et la littérature offre d'excellentes introductions au système politique chinois (Li, 2008, Collins et Cottey 2012, Guo 2013, Cabestan 2014). Les textes réunis pour ce numéro permettent de préciser les contours, les modes opératoires et les évolutions du gouvernement en Chine.

Dans une première partie, ce volume retrace les évolutions de structure qui ont affecté le gouvernement chinois. Richard Balme situe d'abord la « question bureaucratique » dans son contexte historique et socio-politique chinois, et retrace les contours des grandes réformes adoptées par les autorités chinoises depuis 1978. Il montre que les réformes structurelles de l'organisation de l'État, pour nécessaires qu'elles aient été pour accompagner la politique de croissance, ont aussi participé d'une économie politique constituée de rentes contrôlées et captées par le parti, du développement de formes d'échange illicites et de la croissance des inégalités, trois tendances qui ont conjugué leurs effets pour attiser les tensions dans le Parti et éroder significativement sa légitimité. Ce sont ces dynamiques qui expliquent à la fois les difficultés et contradictions de la gouvernance chinoise contemporaine et l'agenda des réformes tel qu'il se dessine aujourd'hui. Cai Dingjian, dont nous sommes honorés de pouvoir publier un texte ici, retrace les développements du constitutionnalisme en Chine depuis l'entrée en vigueur de la constitution de 1982 en identifiant leurs insuffisances et leurs difficultés. Il montre que des avancées substantielles ont été réalisées, en particulier concernant la reconnaissance et la définition des droits, la procédure législative et constitutionnelle, la participation plus active du pouvoir législatif, et d'une manière générale le rôle de la loi dans l'exercice du gouvernement. Les limites de ce processus sont aussi soulignées, notamment l'insuffisante représentativité de l'ANP, le rôle trop prépondérant du pouvoir exécutif dans l'élaboration des normes, et l'absence de voies de recours constitutionnel indépendantes et effectives. L'article met également en évidence les saisines et les revendications portées par les citoyens pour faire évoluer et appliquer leurs droits, et fait apparaître le constitutionnalisme chinois comme un processus de mobilisation sociale. Dans un entretien, Yu An décrit ensuite l'actualité de la réforme administrative à l'issue du 18^e Congrès, et précise l'importance de la politique de simplification administrative engagée avec la réforme des autorisations délivrées par l'administration. Cette politique concerne de très nombreux champs d'activités, mais s'adresse principalement à la régulation économique et aux excès bureaucratiques hérités du passé. La réforme laisse encore dans un état relativement indéterminé la forme

5. Le système du *hukou* est un permis de résidence interne qui détermine l'accès à la protection sociale et à l'éducation.

de gouvernance à venir, laquelle pourra alternativement prendre la forme d'un marché concurrentiel ou d'un corporatisme sectoriel, ou encore d'une combinaison entre les deux.

Aléssia Lefébure analyse précisément les politiques de formation dans l'administration, et montre comment l'introduction en 1999 du Master en administration publique (MAP) en milieu universitaire a valorisé la scientificité du savoir administratif, sans abandonner les mécanismes de sélection préexistants. Par cette hybridation, le MAP accompagne la modernisation du pays en permettant à l'État-Parti de reformer l'administration sans ruptures. Zhang Li présente une réflexion sur les mécanismes de contrôle de l'administration pour faire apparaître que ses modalités sont en contradiction avec les principes fondamentaux de l'État de droit, pourtant indispensables au projet de « société harmonieuse » promu par les dirigeants chinois. La réforme du système juridique, dont on saisit l'importance, étudiée en détail par Stéphanie Balme révèle à son tour les écarts qui existent entre les déclarations d'intention, le contenu du droit positif et les pratiques. En dépit des progrès considérables effectués durant la période post-maoïste, le droit chinois demeure toujours dans un état de labyrinthe normatif qui empêche l'autonomisation de la branche législative du gouvernement, et révèle l'incapacité – ou le refus – du PCC à créer les mécanismes juridiques techniques d'élaboration d'un État de droit.

La deuxième partie du numéro est consacrée à des analyses plus sectorielles, où nous avons cherché à privilégier la caractérisation de la gouvernance et les dynamiques institutionnelles. Jean-François Huchet montre comment la politique industrielle a été un vecteur important du renouveau de l'État en Chine depuis le lancement des réformes en 1978. Alors que dans les années 1980 cette politique était encore insérée dans la planification, les années 1990 ont été marquées par une évolution de l'action de l'État : interventions plus indirectes et plus ciblées auprès des entreprises et sur l'environnement des affaires, rattrapage technologique. Malgré des résultats probants, elle se heurte aujourd'hui à des limites comme la fragmentation de l'espace politico-économique chinois, et des défis importants comme la dégradation rapide de l'environnement ou les impératifs de l'évolution du régime de croissance. Considérant la question stratégique de l'énergie, Richard Balme et Giulia Romano indiquent que la forte emprise de l'État et de ses grands groupes sur la production et la distribution d'énergie, qui sont placées au cœur du développement industriel et maillent l'ensemble du territoire, rend difficile l'émergence d'une « économie bas carbone » et la possibilité d'une réelle transition énergétique à court terme. Malgré l'introduction de mesures d'efficacité et la promotion active des énergies renouvelables, les options adoptées par le gouvernement chinois visent essentiellement la sécurité énergétique du pays, sans qu'une diminution significative de la consommation des énergies carbonées soit encore en vue. Marie Schwoob analyse à son tour la politique agricole pour faire apparaître le retour du développement rural et de la sécurité alimentaire au cœur de l'agenda politique central, après une phase de désinvestissement au profit du développement industriel et urbain. L'article, en particulier, s'attache à décrire les modalités concrètes de ce réinvestissement du secteur de la production agricole par l'État dans les milieux ruraux.

Marie Urban retrace comment le système de protection sociale en Chine a été progressivement renforcé depuis le début des années 2000 afin d'inclure l'ensemble de la population chinoise. Malgré une couverture extensive, c'est un système géographique fragmenté et disparate, qui fournit une protection inégale entre les résidents urbains et ruraux. Les résidents ruraux bénéficient de prestations très insuffisantes et doivent encore compter sur les solidarités familiales pour faire face à la maladie ou la vieillesse tandis que les travailleurs migrants, du fait de la précarité de leur statut, demeurent largement exclus du système de protection sociale. Le système chinois doit donc encore

être réformé afin d'assurer une plus grande égalité dans le versement des pensions de retraite et dans l'accès aux soins et pour garantir sa viabilité à moyen terme lorsque le vieillissement de la population posera la question de son financement. Filip Noubel et Vivian Wu rendent compte du développement des réseaux sociaux et de leur impact sur la gouvernance en Chine. Ils montrent comment le développement des régulations et des techniques de surveillance répondent à l'effervescence incontrôlée des mobilisations sur la toile. Ils envisagent différents scénarios indiquant que l'avenir n'est pas écrit, mais montrent aussi le durcissement et l'occasion manquée de dialogue dans la recherche d'une réforme globale de la société chinoise qui caractérisent la période actuelle.

Parallèlement à sa montée en puissance économique, la Chine refonde et développe ses capacités militaires. Emmanuel Puig montre comment l'évolution des capacités chinoises entraîne de profondes mutations de sa structure de défense. L'acquisition de nouveaux moyens implique des changements doctrinaux, une refonte de certaines structures de commandement, une évolution de la formation et une évolution de la politisation de l'Armée populaire de libération (APL). Aussi, les évolutions contemporaines de l'APL ne peuvent être appréhendées selon leur seul aspect capacitaire. Aujourd'hui, alors que la Chine est la deuxième puissance économique mondiale, ce processus de modernisation militaire est toujours en cours, et il apparaît, à bien des égards, complexe car ramifié au-delà du champ de la défense. En matière de politique étrangère, les institutions parties prenantes dans le processus de formulation et de prise de décision se sont à la fois professionnalisées et multipliées. Alice Ekman retrace comment la professionnalisation des institutions existantes a incontestablement renforcé l'efficacité de la diplomatie chinoise et facilité son intégration au sein des organisations internationales. Mais la multiplication des institutions ajoute en parallèle de nouveaux obstacles à la prise de décision. La multiplication et la compétition croissante entre institutions alourdit le processus de prise de décision de la politique étrangère chinoise jusqu'à la maintenir dans sa position réactive traditionnelle. Une nouvelle stratégie de politique étrangère plus proactive ne pourrait émerger en Chine qu'après une simplification institutionnelle de grande ampleur, que tente aujourd'hui d'entreprendre le nouveau président Xi Jinping, non sans difficultés.

Références bibliographiques

- Bergère, Marie-Claire (2013), *Chine : le nouveau capitalisme d'État*, Paris, Fayard.
- Cabestan, Jean-Pierre (2014), *Le système politique chinois. Un nouvel équilibre autoritaire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Chin, Gregory T., « Between outside-in and inside-out : The Internationalization of the Chinese State », in Zweig, David; Zhimin, Chen, *China's Reform and International Political Economy*, New York, Routledge, 2007, p. 155-170.
- Collins, Neil ; Cottey, Andrew, *Understanding Chinese Politics*, Manchester, Manchester University Press, 2012.
- Godement, Francois (2013), « Xi Jinping's China », *European Council on Foreign Relations*, juillet.
- Guo, Sujian, *Chinese Politics and Government. Power, Ideology and Organization*, London, Routledge, 2013.
- Howell, Jude (ed.) (2004), *Governance in China*, New York, Rowman and Littlefield Publishers.
- International Energy Agency (2013), *CO2 Emissions from Fuel Combustion. Highlights*, Paris, IEA Publications.

- Lampton, David (2014), « How China is ruled », *Foreign Affairs*, January-February.
- Li, Cheng (ed.) (2008), *China's Changing Political Landscape. Prospects for Democracy*, Washington, The Brookings Institution.
- Lieberthal, Kenneth ; Oksenberg, Michel (1988), *Policy-Making in China. Leaders, Structures and Processes*, Princeton, Princeton University Press.
- Mills, Miriam K. ; Nagel, Stuart S. (1993), *Public Administration in China*, London, Greenwood Press.
- Nagel, Stuart ; Mills, Miriam (1993), *Public Policy in China*, London, Greenwood Press.
- OECD (2005), *Governance in China*, Paris, OECD Publishing.
- Pye, Lucian W. (1988), *The Mandarin and the Cadre. China's Political Cultures*, Ann Arbor, The University of Michigan Centre for Chinese Studies.
- Rocca, Jean-Louis (2010), *La société chinoise vue par ses sociologues*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Su, Tsai Tsu ; Walker, Richard M. ; Xue, Lan, (2013), « Reform and Transition in Public Administration Theory and Practice in Greater China », *Public Administration*, 91, 2, p. 253-260
- Wenhao, C. ; Dapeng, L. (2011), « The Scale of Government-financed Persons in China and the Variables Affecting It : The Experience of the Last Ten Years of Institutional Reform », *Social Sciences in China*, 32(2), p. 84-105.
- Xue, Lan ; Zhong, Kaibin (2012), « Réforme nationale et intégration mondiale : la réforme de l'administration publique en Chine ces trente dernières années », *Revue internationale des sciences administratives*, 2, Vol. 78, p. 301-322.
- Yang, Dali L. (2004), *Remaking the Chinese Leviathan. Market Transition and the Politics of Governance in China*, Stanford, Stanford University Press.
- Yu, Keping (2008), *Globalization and Changes in China 's Governance*, Leiden, Brill.